

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE BERNEX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026\_17/04/17

Séance du 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept avril à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 13 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Gilles Colliard, Pascal Dumerger, Edouard Betemps, Marina Vaillaut, Stéphane Vesin, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Sylvie Trincaz

Procuration : Sylvie Trincaz à Jean-Yves Guegan

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

**5. Institutions et vie politique – 5.3. Désignation de représentants**

**Liste de contribuables - Commission communale des impôts directs**

Vu l'article 1650 alinéa 1 du code général des impôts précisant qu'une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune et qu'elle est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2.000 habitants,

Vu la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie en date du 30 Mars 2026 tendant à ce que la commune dresse une liste de contribuables en nombre double de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, étant âgés de 18 ans révolus, jouissant de leurs droits civils et inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) afin que la désignation des commissaires soit effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune, Considérant que la commune comporte moins de 2.000 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Dresse** une liste de contribuables en nombre double afin d'être désignés par le directeur départemental des finances publiques pour siéger en commission communale des impôts directs qui demeurera annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance  
Jean-Yves Guegan

Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 20/04/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 20/04/2026

